



GUIDE DU RÉSIDENT

Pour vivre pleinement ton
expérience universitaire!

RÉSIDENCE



UNIVERSITÉ
SAINT-PAUL
UNIVERSITY



Mot de bienvenue

Bienvenue à la Résidence pour étudiant(e)s de l'Université Saint-Paul. Il nous fait plaisir de vous accueillir dans cet établissement moderne et conçu pour les étudiants. Tout a été pensé pour votre confort et votre sécurité. C'est un avantage des plus agréables de pouvoir vivre à proximité de son établissement scolaire sans avoir à se déplacer!

Ce guide du résident a été rédigé afin de vous transmettre des informations importantes qui sauront répondre à plusieurs de vos questions, tant sur les services offerts à la Résidence que sur ceux offerts à l'Université et à l'extérieur. Prenez quelques minutes pour le lire et vous verrez combien ce guide vous sera utile tout au long de votre séjour parmi nous.

Qualité de vie et conditions

L'équipe de la Résidence a multiplié ses efforts afin d'offrir à tous les résidents des conditions de vie optimales à la Résidence pour étudiant(e)s de l'Université Saint-Paul. La mission principale est de faire en sorte que vous vous sentiez chez vous ici pendant l'année scolaire.

Pour atteindre cet objectif nous avons besoin de votre collaboration. Deux attitudes principales sont exigées : le respect de l'endroit et des autres résidents, ainsi que la responsabilisation de chacun.

Il est vrai que vous êtes seul dans votre chambre et que cet endroit est votre intimité. Par conséquent, lorsque vous utilisez les espaces communs, pensez que vous n'êtes pas seul et respectez les autres résidents.

Résidence

Construite sur sept étages et à une minute de marche du campus principal, la Résidence compte 78 unités non-fumeurs incluant cuisinette et salle de bain. Elles comptent toutes 2 chambres. Des cuisines communes sont situées au 1er et 4e étage.

Sont inclus

- Pupitre
- Chaise de travail
- Commode
- Penderie
- Wi-Fi
- Lit double
- Table de nuit
- Espaces de rangement
- Table de cuisine et deux chaises
- Four à micro-ondes
- Réfrigérateur
- Bac de recyclage
- Évier
- Tablette et armoires de cuisine
- Salle de bain avec douche
- Frais d'électricité et de chauffage
- Air climatisé/chauffage

Ce que l'on vous suggère d'apporter

- Batterie de cuisine
- Grille-pain
- Bouilloire
- Ustensiles
- Vaisselle
- Linges de cuisine (linges à vaisselle, torchons, nappes ou napperons, serviettes de table, etc.)
- Oreillers
- Literie incluant draps, couvre-lit et taies d'oreiller
- Serviettes de bain
- Ordinateur
- Cintres
- Radio
- Petits outils
- Lampe de bureau
- Téléviseur + tous les fils nécessaires

Toutefois, il est interdit d'apporter barbecue (BBQ), friteuse (incluant friteuse à air), cuisinière, et plaque chauffante.

De plus, tous appareils électriques doivent être dotés d'un **dispositif d'arrêt automatique** afin d'éviter tout risque d'incendie.

Une gamme de services avantageux

Environnement santé

Soucieux d'offrir un milieu de vie sain, tous les espaces intérieurs de la Résidence sont soumis à une réglementation favorisant un environnement sans fumée. Il est à noter que l'usage du tabac, la cigarette électronique et la consommation de drogue, incluant la marijuana, sont interdits partout à l'intérieur de la Résidence. Tout manquement à ce règlement pourrait mener à une expulsion (voir votre contrat de location).

Affichage

Le 6^e et le 7^e étage sont dotés d'un babillard, placé près des ascenseurs et des boîtes postales. Pour afficher une annonce, vous devez d'abord faire approuver votre affiche au comptoir d'accueil de la Résidence.

Air climatisé et chauffage

Bien que chaque chambre possède une fenêtre, la Résidence fonctionne à l'air climatisé lors de la saison estivale. Les dates de climatisation et de chauffage varient selon la température extérieure. De plus, chacune des unités possède son propre thermostat. Il est donc de la responsabilité des résidents de l'unité de contrôler la température.

Dommages

Si au cours de l'année vous perdez ou endommagez du matériel appartenant à la Résidence, des frais seront déduits de votre caution de 500 \$. Les coûts seront établis en fonction des montants spécifiés sur le formulaire de dommages joint au formulaire d'inspection que vous avez signé lors de votre arrivée.

Entretien ménager

L'entretien ménager est effectué dans les espaces communs de la Résidence seulement. (corridors, salons, cuisines communes).

Par conséquent, chaque résident est responsable d'assurer la propreté de sa chambre et de son unité incluant la cuisinette et la salle de bain.

Déchets

Les déchets doivent être déposés à l'extérieur de la Résidence, à l'endroit désigné à cet effet. Le recyclage doit être déposé à l'intérieur de la Résidence, dans les contenants à cet effet situés dans le hall du rez-de-chaussée. Il est important de ne pas contaminer nos efforts de recyclage!

Salons communs

Situés aux 1^{er} et 4^e étages, la Résidence dispose de deux salons permettant de rencontrer les autres résidents, de socialiser, de se détendre, de faire la lecture, de regarder la télévision, entre autres.

Cuisines communes

Afin que les résidents se sentent chez eux, deux cuisines communes équipées de deux cuisinières électriques sont aménagées aux 1^{er} et 4^e étages.

Toute nourriture et/ou tout matériel laissé dans la cuisine seront automatiquement considérés comme des déchets et seront par conséquent mis à la poubelle. De cette façon, l'endroit ne sera pas infesté de bactéries ou d'insectes.

Il est de votre responsabilité de garder ces endroits propres afin de créer une atmosphère agréable. La consommation d'alcool est interdite dans toutes les aires communes.

Salles de toilettes publiques

Deux salles de toilettes publiques se trouvent au rez-de-chaussée, près de l'entrée principale, ainsi qu'aux 1^{er}, 4^e et 7^e étages.

Règlements

Pour le bien-être de tous, il existe des règlements à respecter à la Résidence. En signant votre contrat de location, vous vous êtes engagés à les suivre. Veuillez vous familiariser avec ces règlements afin d'assurer votre sécurité et respecter le bien-être des autres résidents.



Les services

Alimentation

Plusieurs options vous sont offertes sur les lieux de l'Université Saint-Paul. Vous avez accès à une cafétéria, le Café Urban situé au Centre de vie étudiante, au rez-de-chaussée du pavillon Guigues. Pour plus d'informations concernant le Café Urban, visitez le : <https://ustpaul.ca/cafe-urban>.

Bicyclettes

Les étudiants peuvent ranger leur bicyclette dans l'un des 12 supports à vélos extérieurs prévus à cet effet, sujet à ce qu'un espace soit disponible, et ce, à ses propres risques.

Notez que les bicyclettes et trottinettes électriques ne sont pas permises à la Résidence. Elles ne peuvent donc être entreposées dans la salle à vélos, ni dans votre chambre.

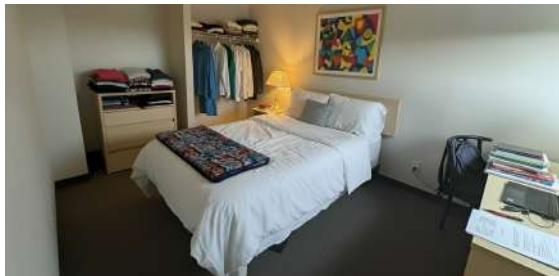
Buanderie – 24 h / 7 jours

Cinq laveuses et six sècheuses sont mises à la disposition des résidents au 1er étage de la Résidence. Des frais s'appliquent pour laver et sécher votre linge.

Les cartes à puces pour utiliser les laveuses et sècheuses sont disponibles pour achat au guichet dans la salle de buanderie. C'est avec cette carte que vous allez pouvoir utiliser les machines à laver. À l'intérieur de la buanderie, il y a un guichet pour activer cette carte, car on doit y transférer de l'argent dessus afin de l'utiliser.

Aucun remboursement ne sera remis en cas de perte ou de vol de la carte ni pour l'argent accumulé sur la carte perdue ou volée.

Une planche à repasser a également été mise à votre disposition à la réception au besoin. Vous pouvez emprunter un fer à repasser au comptoir d'accueil.



Diverses activités sont organisées tout au long de l'année scolaire pour les résidents.

Voici, à titre d'exemple, certaines activités :

Activités à la Résidence

- Barbecue de la rentrée
- Ateliers créatifs
- Soirées thématiques
- Patinage sur glace au canal Rideau
- Cafés du mois
- Souper de l'Action de grâce
- Café et muffins du mois
- Soirée cabane à sucre

Réception

Un personnel dynamique et compétent est toujours disponible au comptoir d'accueil, situé au rez-de-chaussée, pour répondre aux questions. Si vous avez des problèmes avec votre unité, s'il y a quelque chose à réparer ou si vous cherchez de l'aide, l'équipe de la Résidence peut vous appuyer.

Courrier

Chaque résident a accès à une case postale qui est partagée avec son colocataire. Le courrier est distribué du lundi au vendredi avant 16 h. Étant donné la petite capacité des cases, il est souhaitable de prendre votre courrier régulièrement évitant ainsi l'accumulation.

Aussi, lorsque vous recevez un colis, une note est mise dans votre case et vous devez récupérer le tout au comptoir d'accueil. Nous vous enverrons également un courriel. Pour recevoir du courrier, l'adresse à utiliser est la suivante :

Nom du destinataire
Résidence de l'Université Saint-Paul (unité)...
150, rue Hazel, Ottawa, ON K1S 5T8

La Résidence ne sera pas tenue responsable des colis perdus ou volés.

Après votre séjour à la Résidence, n'oubliez pas de faire votre changement d'adresse. Tout courrier reçu à la Résidence sera automatiquement retourné.

De plus, vous devrez remettre la clé de la case postale et de la chambre lors de votre départ.

Objets perdus et retrouvés

Le comptoir d'accueil est aussi le bureau des objets perdus et retrouvés dans le bâtiment de la Résidence.

Si vous trouvez quelque chose, il est préférable de l'amener directement au comptoir d'accueil. Nous garderons les objets perdus pour une période de 2 semaines, après quoi les objets seront remis à des œuvres de charité, à la fondation de l'Université ou autres.

En aucun temps, la Résidence ne sera tenue responsable des objets trouvés et la Résidence ne procèdera sous aucune circonstance à un remboursement en cas de perte, de vol, etc.

Internet

La Résidence Saint-Paul dispose de l'Internet Wi-Fi par l'entremise de Rogers, notre fournisseur de service.

Veuillez vous référer à votre contrat de location pour toutes politiques d'utilisation de l'Internet.

Entrepôt

Faute d'espace, il nous est malheureusement impossible d'entreposer votre surplus d'effets personnels.

Guichet automatique

Un guichet automatique est disponible à l'entrée principale, près du comptoir de la réception.

Sécurité – Accès

Le système de sécurité de la Résidence pour étudiant(e)s de l'Université Saint-Paul est un système intégré sur ordinateur comprenant 56 caméras situées à des endroits stratégiques dans l'édifice. Sous la surveillance de ces caméras et d'un enregistrement continu, toutes ces images sont enregistrées dans la poursuite du même objectif, soit d'assurer la sécurité des résidents.

Pour faire appel aux services de sécurité

Pour toute information concernant la sécurité ou pour toute situation requérant l'intervention du service de sécurité, les personnes devront s'adresser au personnel de sécurité de l'Université Saint-Paul. La sécurité de l'Université Saint-Paul peut être jointe en composant le 613 236-9000. Si la sécurité d'une personne est menacée sur le campus, appelez le 9-1-1.



Pour accéder à votre unité, vous devez utiliser la carte d'accès de la Résidence qui vous sera remise lors de votre arrivée. Pour entrer dans votre chambre vous devez prendre la clé prévue à cet effet remise à votre arrivée.

Toute reproduction de la clé ou de la carte de votre unité est interdite. La carte d'accès de la Résidence et la clé demeurent la propriété de la Résidence.

Stationnement

Pour stationner à la Résidence, les résidents et les visiteurs doivent utiliser les espaces de stationnement de l'Université Saint-Paul.

Différents forfaits sont disponibles. La Résidence n'a pas de stationnement et ne vend aucun permis. Les résidents peuvent se procurer un permis en s'informant auprès du service de stationnement de La Cité :

<https://ustpaul.ca/centre-multiservices/stationnement/>

Foire aux questions

Si je quitte la Résidence avant la fin de mon contrat de location, que se passe-t-il ?

Comme il est spécifié dans votre contrat de location, aucune sous-location ne sera acceptée. Veuillez consulter le www.residencesaintpaul.ca, votre contrat ou nous écrire (info@residencesaintpaul.ca) pour tous les détails des remboursements. Le montant total prévu au contrat est exigible même si l'étudiant quitte la Résidence avant la fin de son contrat.

Que dois-je faire si je perds mes clés ou ma carte d'accès ?

Vous devez vous présenter à la réception où l'on vous remettra une nouvelle clé ou carte. Cependant, prenez note que des frais s'appliqueront pour le remplacement soit 5 \$ par carte et 20 \$ par clé.

Visitez notre section *Foires aux questions* à www.residencesaintpaul.ca pour toutes les autres questions fréquentes.





Quelques petits rappels :

1. Un visiteur doit être accompagné en tout temps par le résident visité afin d'accéder aux différents étages de la Résidence.
2. La limite est fixée à deux visiteurs par résident par visite.
3. Vous pouvez héberger un visiteur pour la nuit. Toutefois, le séjour du visiteur ne doit pas excéder quatre (4) jours consécutifs et le résident ne peut recevoir un invité à coucher plus de dix (10) jours par mois. Veuillez noter que les cohabitations ne sont pas permises.
4. Le résident et son visiteur doivent respecter les heures d'étude et de tranquillité, soit tous les jours entre 23 h et 7 h.
5. Le résident doit respecter le droit de chacun à la tranquillité et au calme.
6. Les agents de sécurité ou autre personnel de la Résidence peuvent en tout temps refuser l'accès et demander à un visiteur de quitter les lieux.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du personnel de la réception.

Un climat de sécurité et de respect pour tous!

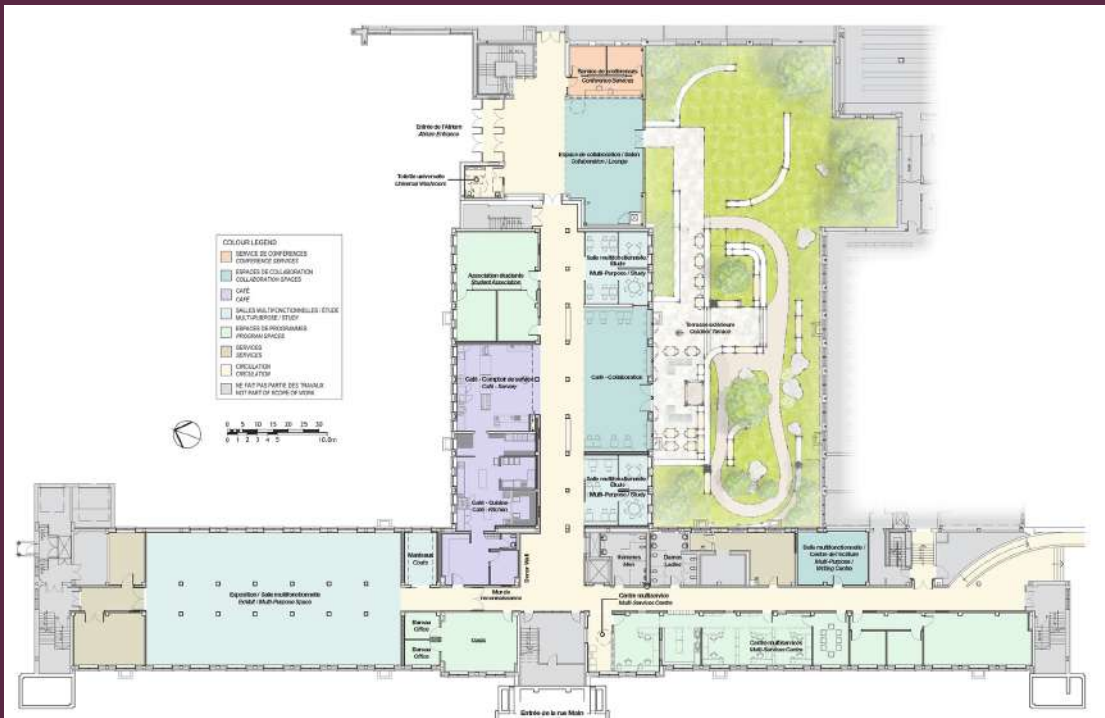
La Résidence Saint-Paul s'engage à créer un climat de sécurité et de respect qui soutient une politique de **Tolérance zéro**.

Les résidents, les visiteurs et le personnel peuvent s'attendre à ce que les comportements **agressifs** et **intimidants** ainsi que le **harcèlement** ou le **langage grossier** ne soient pas tolérés à la Résidence.

Passez à la réception et prenez un rendez-vous avec la gestion si vous croyez faire l'objet d'un comportement de **Tolérance Zéro**.



CARTE DU CAMPUS



RÉSIDENCE UNIVERSITÉ
SAINT-PAUL
UNIVERSITY RESIDENCE

150, rue Hazel, Ottawa, K1S 5T8 | Tél. : 613-236-3131 | info@residencesaintpaul.ca

 /ResidenceSaintPaulResidence | /ResidenceSaintPaulResidence | /www.residencesaintpaul.ca